



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

ACADEMIE DE : _____

**BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

Session2004

EPREUVE E2.A

**INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION
EN TÉLÉSÉCURITÉ**

SOMMAIRE

Ce dossier comporte 5 folios page de garde comprise

Déroulement de l'épreuve folio 2/5
Situation folio 3/5
Consignes exploitation et intervention folio 4/5
Main courante folio 5/5

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve : E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE - E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 1/5
SUJET					

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Au cours de cette épreuve vous serez amené à

1. Gérer à distance les interventions de plusieurs équipiers (3) (rondiers intervenants), munis de téléphones mobiles, à partir des informations recueillies sur une installation informatisée de télésecurité (durée 30 minutes).
2. Rédiger la main courante relative aux opérations conduites (durée 20 minutes).
3. Répondre à une interrogation orale devant un jury (durée 30 minutes).

Sera particulièrement évaluée votre aptitude à :

- Décoder très rapidement les informations reçues sur l'ordinateur de gestion,
- Affecter en fonction de leurs compétences les ressources humaines disponibles,
- Donner des consignes claires et précises dans le respect de la légalité à vos équipiers,
- Rendre compte oralement et par écrit.

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve : E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE – E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 2/5
SUJET					

SITUATION

Vous êtes employé en qualité d'opérateur en télésecurité par la société EUROSECURITE et agissez sous l'autorité d'un chef de station.

La station centrale où vous exercez vos fonctions est agréée APSAD. De type P.2, elle répond aux exigences de la règle R.31 et permet d'assurer la gestion et le traitement des informations en provenance de 438 sites télésurveillés sur le territoire national. Il s'agit de bâtiments ou locaux :

- Industriels
- Commerciaux
- Privés (résidences principales et secondaires).

Pour l'intervention (levée de doute) l'entreprise emploie plusieurs rondiers-intervenants géographiquement prépositionnés pour garantir des délais d'intervention inférieurs à 30 minutes. Chacun dispose d'un téléphone mobile dont vous détenez le numéro.

Vos fonctions vous amènent à recevoir et gérer les informations :

- De mise en et hors service des installations de détection sur site (manuelle, automatique ou télécommandée)
- d'alarme et d'autosurveillance,
- d'alimentation ou de défaut d'alimentation électrique des matériels,
- de liaison ou de défaut de liaison radio entre les matériels de l'installation,
- de défaut de la ligne téléphonique constaté lors de la non-réception d'un test cyclique périodique.

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve : E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE – E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 3/5
SUJET					

EUROSECURITÉ

Télésecurité

11, rue de l'Oie

VERINVILLE

CONSIGNES OPÉRATEUR S.C.T. (extraits)

I – RECEPTION D'UNE INFORMATION D'ALARME OU D'ANOMALIE

En cas de déclenchement d'alarme, de test cyclique non parvenu, de mise en ou hors service hors créneaux ou de défaut technique, les opérateurs de la station procéderont à un contre-appel téléphonique sur le site concerné (n° indiqué sur la fiche-site) avant de déclencher une intervention afin de vérifier que l'information reçue n'est pas due à une erreur de manipulation de l'utilisateur.

Lors du contact, il sera fait usage du mot code confidentiel défini (fiche site).

La totalité de la communication téléphonique devra être enregistrée et horodatée.

Chaque événement sera porté à la main courante de la station avec mention :

- des date et heure de :
 - réception de l'information,
 - prise de contact avec le rondier-intervenant compétent,
 - arrivée sur site de l'intervenant,
 - appel éventuel au service public compétent,
 - fin d'intervention.
- du numéro du site concerné,
- de l'identité de l'intervenant,
- de la nature de l'événement,
- des mesures prises.

II – RAPPEL DES CONDITIONS D'INTERVENTION (rondiers intervenants)

L'intervention pour levée de doute en matière d'intrusion s'effectuera obligatoirement en 4 temps ou phases :

- l'approche du site (en véhicule et en liaison avec la station centrale)
- l'observation,
- l'action sur le point pour reconnaissance et prise des mesures adaptées,
- la fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

La mission de l'intervenant (R 41 APSAD) consiste à :

- appliquer les consignes préétablies par contrat et communiquées par l'opérateur,
- rendre compte à l'opérateur de son arrivée sur les lieux et de la progression de sa reconnaissance,
- laisser une trace (discrète) de son passage sur les lieux,
- procéder à une vérification des lieux (vérification périmétrique complète) et à un contrôle physique de toutes les issues de l'habitation,
- prendre en cas d'effraction, toutes les mesures conservatoires définies par le contrat d'abonnement, notamment le gardiennage et la sauvegarde de toutes les issues du ou des bâtiment(s).
- informer les forces de l'ordre en cas d'effraction constatée ou de situation anormale.

EXAMEN :	Spécialité :				
BP	AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve :	E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE – E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE				
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 4/5
SUJET					

BREVET PROFESSIONNEL D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

EPREUVE E2.A INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TÉLÉSÉCURITÉ

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

LE CANDIDAT :

disposera pour l'épreuve pratique :

- D'un équipement informatique doté d'un logiciel de gestion d'alarme en télésécurité (risque intrusion conformément règle R.41 APSAD) autorisant la simulation de déclenchements événementiels (alarme, défaut technique, MES – MHS, etc.) les plus proches possibles de la réalité professionnelle. Les "fiches" des sites surveillés comporteront au minimum :
 - les numéro, nature et adresse du site,
 - les consignes d'exploitation et d'intervention,
 - les N° de contre-appel téléphonique, identité du correspondant et code de contact,
 - les zones de détection, n° et type des détecteurs intrusion,
 - les identité ou code, n° d'appel téléphone mobile du rondier intervenant,
 - un plan du site (éventuellement),
- D'un poste téléphonique,
- D'un brouillon de main courante (modèle fourni avec le sujet).

Sera amené à traiter consécutivement ou simultanément et durant 30 minutes (pratique) :

- quelques événements de gestion courante dans une station centrale de télésécurité (MES – MHS, test cyclique, etc),
- 3 levées de doute suivies d'interventions (menées jusqu'à leur terme) par 3 rondiers-intervenants sur plusieurs sites à distance à partir de déclenchements d'alarmes (réelles ou intempestives),
- 2 défaillances techniques (défaut alimentation, défaut liaison, etc.).

La chronologie et les modalités de traitement des informations et interventions figurera à la main courante rédigée durant la seconde phase de l'épreuve.

Durant la 3^{ème} phase les questions du jury porteront essentiellement sur :

- Les composants de la chaîne de la télésécurité (détection, transmission, réception, gestion et traitement, intervention) et leur fonctionnement ;
- Le cadre légal et les conditions d'une intervention sur un site ;
- Les moyens à mettre en oeuvre pour éviter les incidents ou les dispositions pouvant être prises pour améliorer le traitement des événements gérés.
- Les règles APSAD applicables en la matière (R.31 – R.41 – R.50 – R.55).

EXAMEN :	Spécialité :				
BP	AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve :	E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE – E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE				
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 1/1
Consignes centre et examinateurs					

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.